



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***22042197***TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAUT**24 MARS 2022**DIVISION MONS
GreffeN° d'entreprise : **0429 620 522****Nom**(en entier) : **LES BROUSSARDS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue de Valenciennes (H) 1 à 7301 BOUSSU****Objet de l'acte : Démission - Nomination - Renouvellement Administrateurs**Extrait du PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE tenue le 28/05/2021 à 19h00,
au siège social**5. Démission des administrateurs**L'assemblée générale prend acte de la démission du mandat de l'administrateur présente par Madame
Kathaline VERTENOIL. Cette démission prendra effet ce jour.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

6. Nomination/renouvellement des administrateursL'assemblée générale décide de désigner comme nouvel administrateur: Monsieur Jonathan
COOSEMANS domicilié Avenue Nekkersgat 4 à 1180 UCCLE, NN 88.09.14-251.76.Son mandat prendra effet le 01/07/2021 et aura une durée déterminée et se terminera donc le 01/07/2026,
sous réserve de réélection.L'assemblée générale décide de désigner comme nouvel administrateur: Madame Laurann COOSEMANS
domiciliée Rue Maurice Nicodeme 11 à 7061 CASTEAU, NN 01.10.21-188.78.Son mandat prendra effet le 01/07/2021 à titre gratuit, aura une durée déterminée et se terminera donc le
01/07/2026, sous réserve de réélection.L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur-délégué: Monsieur Alain
COOSEMANS domicilié Rue du Grand Trait 78 A à 7080 FRAMERIES, NN 63.04.24-509-25.Son mandat a pris effet le 01/07/2020 et aura une durée déterminée et se terminera donc le 01/07/2025,
sous réserve de réélection.COOSEMANS Alain
Administrateur-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/03/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).